

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 6 octobre 2020**

L'an deux mil vingt le mardi 6 octobre à 20h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 29/09/2020

Date d'affichage 29/09/2020

---

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés :** Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

**Était absente non excusée :** Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

**INTERVENTION POLLENIZ POUR TIR AUX PIGEONS**

Madame GUILLERME-CAOUS expose que suite à la demande de plusieurs administrés, l'association POLLENIZ pourrait intervenir le 13 octobre prochain entre 5 heures et 7 heures (sous réserve de la météo) afin de les faire fuir. Un élu devra obligatoirement être présent.

Le coût de cette intervention serait de 250 €.

Monsieur Le Maire propose de signer la délégation de tir des populations de pigeons domestiques auprès de l'association POLLENIZ et faire un arrêté municipal.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 13 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 1 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 octobre 2020.

Le Maire,

Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201006-2020-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2020

  
